



DOSSIER COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS

N° Version	Date	Modifications
1	14/05/2024	Création

SOMMAIRE

1.	Contexte du projet	3
2.	Objectif du projet	4
3.	Informations demandeur	4
4.	Description du projet.....	4
4.1.	Présentation générale du projet	4
4.2.	Vue d'ensemble	5
4.3.	Description des modifications	5
4.3.1.	Construction d'un bâtiment de stockage des produits finis.....	5
4.3.2.	Régularisation des volumes pour la rubrique 2661.....	11
4.3.3.	Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 2662	13
4.3.4.	Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 1530	14
4.3.5.	Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 1532	15
4.3.6.	Mise à jour concernant les rubriques 2920 et 1185.....	15
5.	Impact sur la situation administrative du site	17
5.1.	Nomenclature ICPE.....	17
5.2.	Nomenclature IOTA.....	20
6.	Complément d'information du formulaire de demande d'examen au cas par cas	21
7.	Bibliographie.....	21
8.	Annexes	22

1. CONTEXTE DU PROJET

La société MILLET SAMABLAN à Sainte-Marie-la-Blanche exploite un site de fabrication de contenants en plastique (polypropylène et polyéthylène). Les opérations réalisées sont notamment de l'extrusion soufflage.

Le site de MILLET SAMABLAN relève de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est exploité sous le régime de l'autorisation.

Son arrêté préfectoral d'autorisation date du 14 juin 2005.

La société est soumise à autorisation selon la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques suivantes :

- 2661 – Transformation de polymères (Autorisation),
- 2662 & 2663 – Stockage de polymères (Déclaration),
- 2563 – Nettoyage-dégraissage (Déclaration),
- 2920 – Réfrigération ou compression (Autorisation).

Cette situation n'est pas à jour. En effet, certaines de ces rubriques ont été supprimées. Aussi, depuis son autorisation initiale, la société MILLET SAMABLAN a procédé à des modifications sur son site. Ces modifications ont entraîné une modification des volumes installés et stockés.

De plus, la société MILLET SAMABLAN prévoit la création d'un nouveau bâtiment de stockage de produits finis. Celui-ci relèvera de la rubrique 2663 de la nomenclature des ICPE.

C'est la raison pour laquelle la société MILLET SAMABLAN fera parvenir prochainement un porter à connaissance à la DREAL intégrant la régularisation des volumes pour certaines rubriques ainsi que l'ajout du nouveau bâtiment de stockage des produits finis.

2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de ce document est d'accompagner le dossier de demande d'examen au cas par cas afin de déterminer s'il est nécessaire ou non de réaliser une étude d'impact.

3. INFORMATIONS DEMANDEUR

Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire :

- Raison sociale : MILLET SAMABLAN
- Forme juridique : Société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU)
- N° SIRET : 33493608500011
- Adresse :
 - 19 Rte de Verdun, 21200 Sainte-Marie-la-Blanche

Informations spécifiques au projet :

- Projet : Augmentation des capacités de production et de stockage de polymères (nouveau bâtiment de stockage)
- Implantation de l'installation sur le site : 19 route de Verdun, 21200 Sainte-Marie-La-Blanche
- Personne référente du projet et suivi technique :
 - Sylvain LAVAL – Responsable de site
 - Coordonnées : s.laval@milletplastics-group.com, +33(0)7.57.07.91.77

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Les principales activités de la société MILLET SAMABLAN sont l'extrusion plastique et le soufflage. Son site de Sainte-Marie-la-Blanche est soumis à autorisation au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement depuis juin 2005.

En plus de ses activités de transformation de polymères (rubrique 2661), la société MILLET SAMABLAN réalise du stockage de polymères, en lien avec sa production. Elle stocke notamment des matières premières en silo (rubrique 2662) sous forme de granulés et de produits semi-finis et finis (rubrique 2663) en palettes.

Elle souhaite à ce jour augmenter ses capacités de stockage de produits finis (matières plastiques) sur son site de Sainte-Marie-la-Blanche.

Cela passe par la construction d'un bâtiment de stockage sur un terrain voisin au site exploité à ce jour.

Elle souhaite par la même occasion, mettre à jour plusieurs volumes concernant différentes rubriques ICPE déclarées notamment :

- 2661 – Transformation de polymères,
- 2662 & 2663 – Stockage de polymères,
- 1530 – Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés.

4.2. VUE D'ENSEMBLE

Le site se compose de zones intérieures et de zones extérieures.

Les zones intérieures sont :

- Atelier de production (Extrusion/ Soufflage) ;
- Stockage des entrants (papier, carton, matière première en sacs, film plastique, palettes bois) ;
- Stockage des produits finis ;
- Local sprinkler (de l'autre côté de la route de Laborde).

Les zones extérieures sont :

- Une zone de stockage des palettes ;
- Des silos de stockage de granulés en plastique.

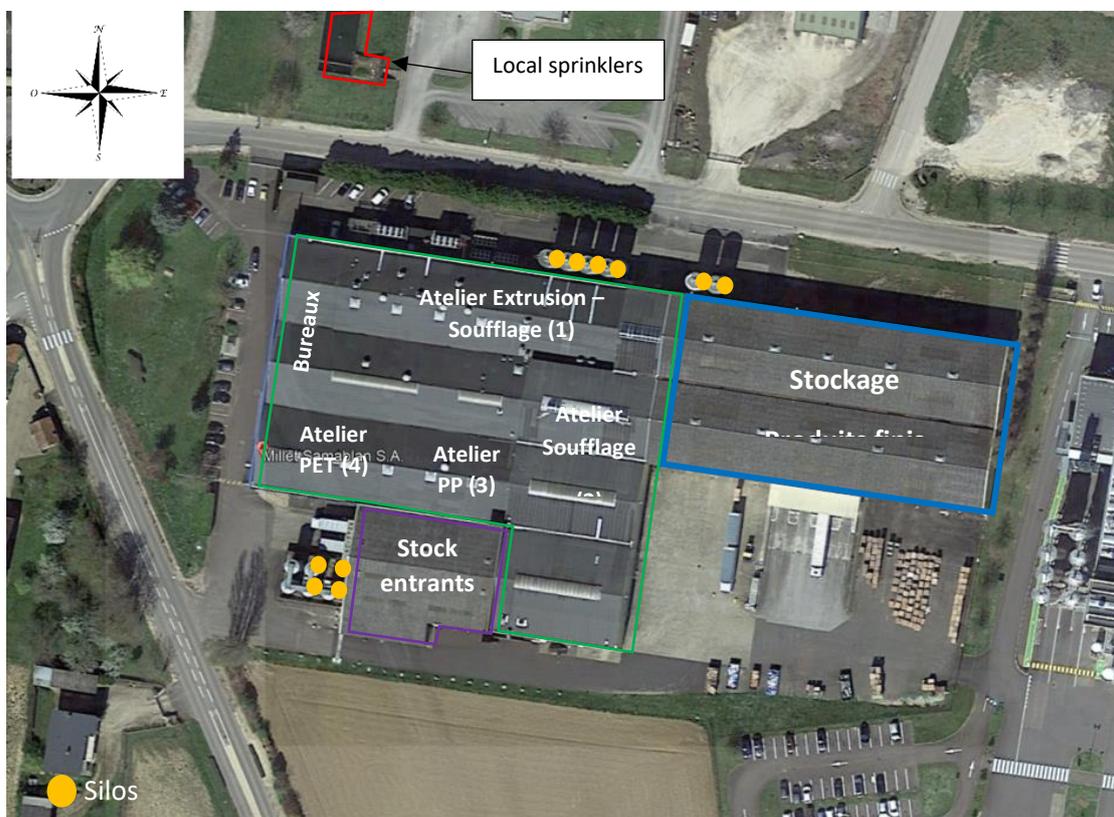


Figure 1 : Vue aérienne du site de MILLET SAMABLAN

4.3. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

4.3.1. Construction d'un bâtiment de stockage des produits finis

La société MILLET SAMABLAN souhaite augmenter ses capacités de stockage. Pour cela, elle prévoit la construction d'un bâtiment de stockage rattaché à son site actuel.

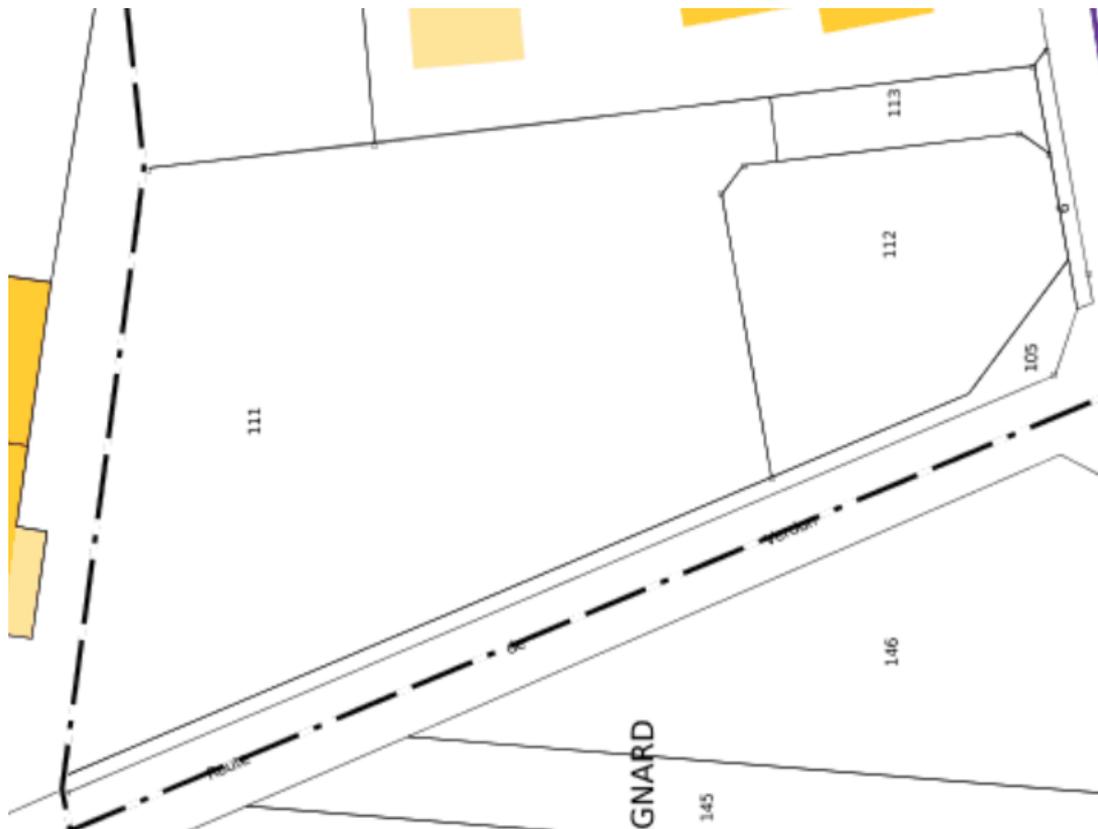
Elle est actuellement en cours d'acquisition de la parcelle voisine sur laquelle sera bâti ce bâtiment de stockage. Une promesse de vente a été émise par BEAUNE COTE ET SUD, propriétaire actuel de la parcelle.

A ce jour, le site de MILLET SAMABLAN occupe les parcelles AB72, AB73, AB74, AB75, et AB76.

MILLET SAMABLAN prévoit l'acquisition de la parcelle voisine pour la construction de son futur bâtiment de stockage.

Celle-ci a été divisée en trois parcelles :

- Une de 10 900 m² pour Millet Samablan (ZD111) ;
- Une de 2 750 m² qui sera utilisée par une société intervenant dans le domaine de l'électricité (ZD112) ;
- Une de 590 m² qui sera commune aux deux sites (voie de passage) (ZD113).



Vous trouverez ci-dessous une vue aérienne montrant la localisation de la parcelle par rapport au site actuel de MILLET SAMABLAN.

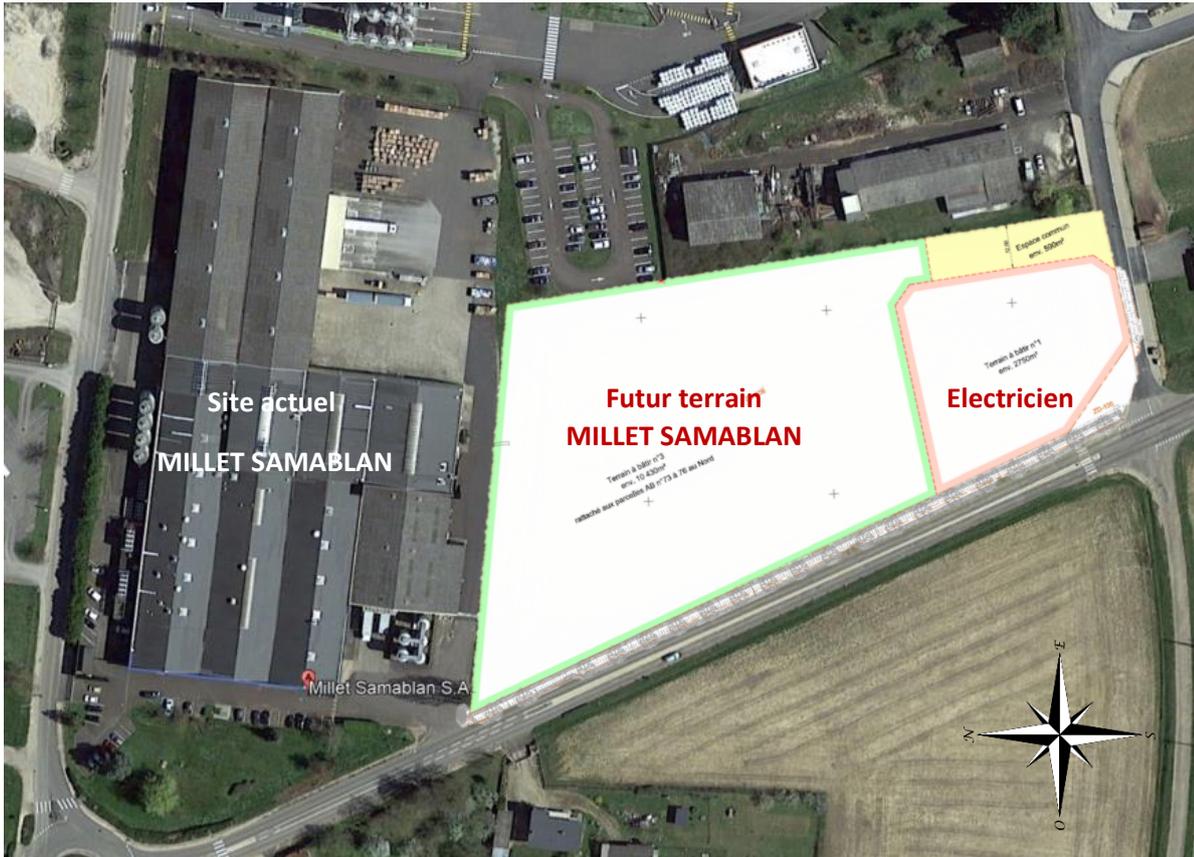


Figure 3 : Vue de la parcelle qui accueillera le futur bâtiment de stockage

Les surfaces imperméabilisées (bâtiments, enrobés et bassin) dans le cadre du projet représentent environ 6230 m² sur cette parcelle (6500 m² au total). La surface restante correspondra à des espaces verts (2800 m² environ) et de voiries perméables (1870 m² environ).

Le futur bâtiment de stockage sera d'une surface de 4 268 m².

Cette surface sera répartie ainsi :

Usages	Surfaces
Zone de stockage	3 963 m ²
Local sprinkler extension	120 m ²
Local chariot	68 m ²
Stockage moules	57 m ²
SAS de liaison avec le bâtiment existant	60 m ²

Le bâtiment disposera des caractéristiques techniques suivantes :

Hauteur du bâtiment	10 mètres
Résistance au feu des poutres	60 min
Résistance au feu des pannes	30 min
Matériaux constituant la couverture	Bardage métallique double peau
Résistance au feu des murs périphériques	REI120
Résistance au feu des murs séparatifs	REI120
% d'exutoires en surface utile	2 %
Cantonnement	6 cantons de désenfumage

Sur le plan ci-dessous sont représentées les différentes zones de stockage.

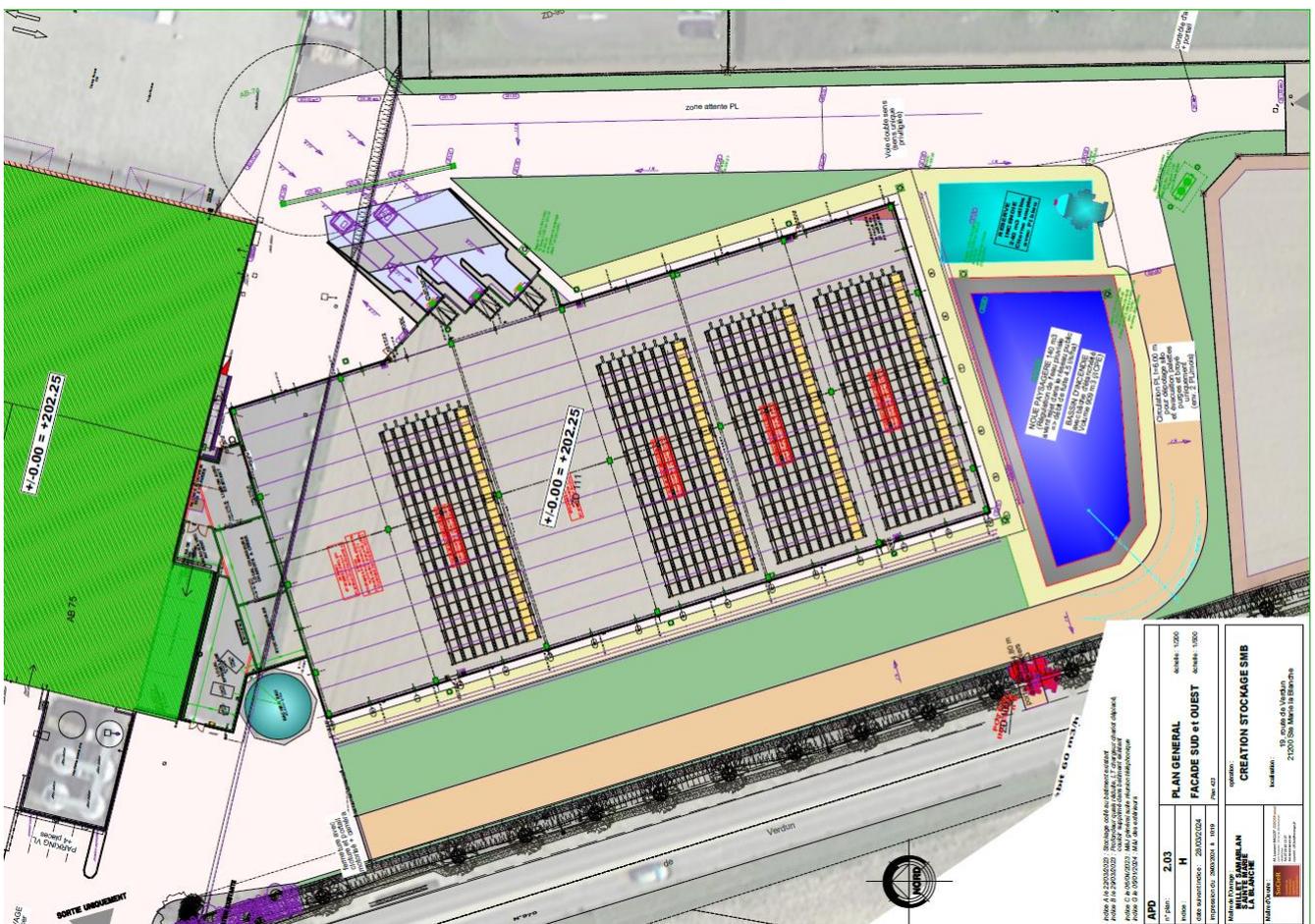


Figure 2 : Organisation du stockage

La société MILLET SAMABLAN à fait le choix de recourir à du stockage en racks à accumulation.

Ils seront répartis sur 4 îlots de stockage ayant les caractéristiques suivantes :

Nombre d'allées	8
Nombre de palettes par allée	30
Nombre de niveaux de palettes	2
Nombre de palettes par îlot	480
Volume d'une palette	0,80 x 1,20 x 2,60 = 2,50 m³
Volume par îlot	1 200 m ³

Les zones laissées libres seront dédiées au stockage au sol. Elles pourront accueillir jusqu'à 240 palettes soit 600 m³ de produits finis.

Ce bâtiment sera donc susceptible d'accueillir jusqu'à 6 600 m³. Il sera équipé d'un système d'extinction automatique incendie type sprinkler.

Dans un premier temps, la capacité de stockage du bâtiment sera de 6 000 m³ :

- 4 îlots de 1200 m³ – Stockage en rack à accumulation ;
- 2 îlots de 600 m³ – Stockage en masse au sol.

La zone la plus au nord, dédiée au stockage en masse pourrait être susceptible de passer en stockage à accumulation en fonction des besoins en stockage, ce qui porterait le volume maximal à 6 600 m³.

Le bâtiment sera positionné à 20 mètres de chacune des limites de propriété, excepté le coin Sud-Est du bâtiment (cf. plan en annexe plan du projet : Coin représenté en rouge). Aucun stockage ne sera réalisé dans cette zone.

Trois quais de chargement seront présents sur la face Est du futur bâtiment.

Vous trouverez ci-dessous une photo du plan du futur bâtiment.

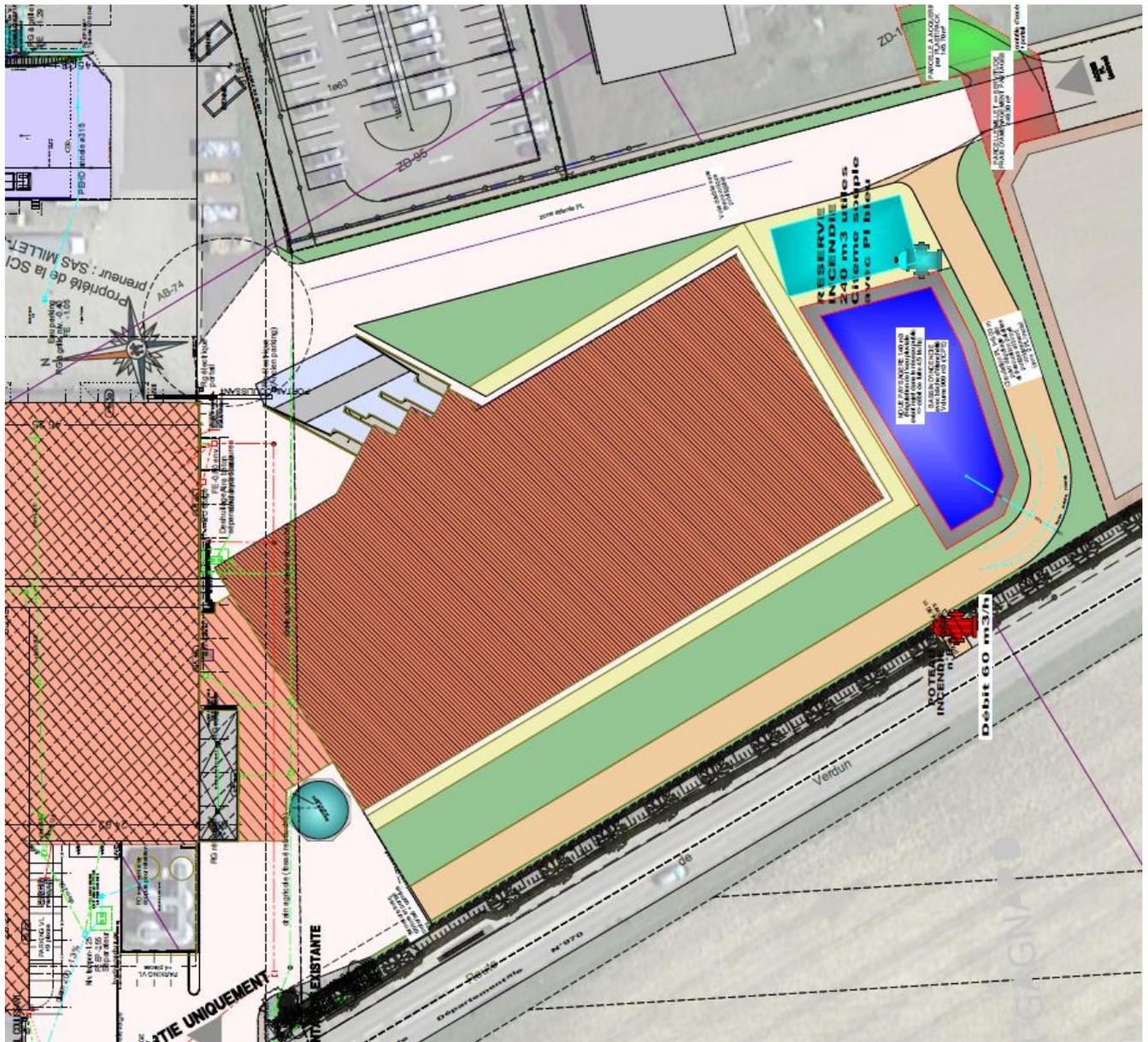


Figure 3 : Plan du futur bâtiment de stockage

Ce bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture. Ces installations respecteront les prescriptions de la section V de l'arrêté du 4 octobre 2010.

Dans le cadre de ce projet, le plan de circulation du site sera totalement revu.

Les véhicules légers utilisés par le personnel et les visiteurs accéderont au site par la route de Laborde et sortiront du site par la route de Verdun.

Les poids lourds accéderont au site par la rue de Bretagne. Il s'agit là d'un nouvel accès au site. Ils sortiront par un accès situé route de Laborde mais différent de celui dédié au personnel. La sortie rue de Verdun sera également empruntée par les poids lourds procédant au remplissage des silos situés au sud du bâtiment production.

La largeur des voies de circulation sera d'au minimum 6 mètres et ses caractéristiques de résistance satisferont les prescriptions de l'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères

relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Vous trouverez ci-dessous le plan de circulation mis à jour.

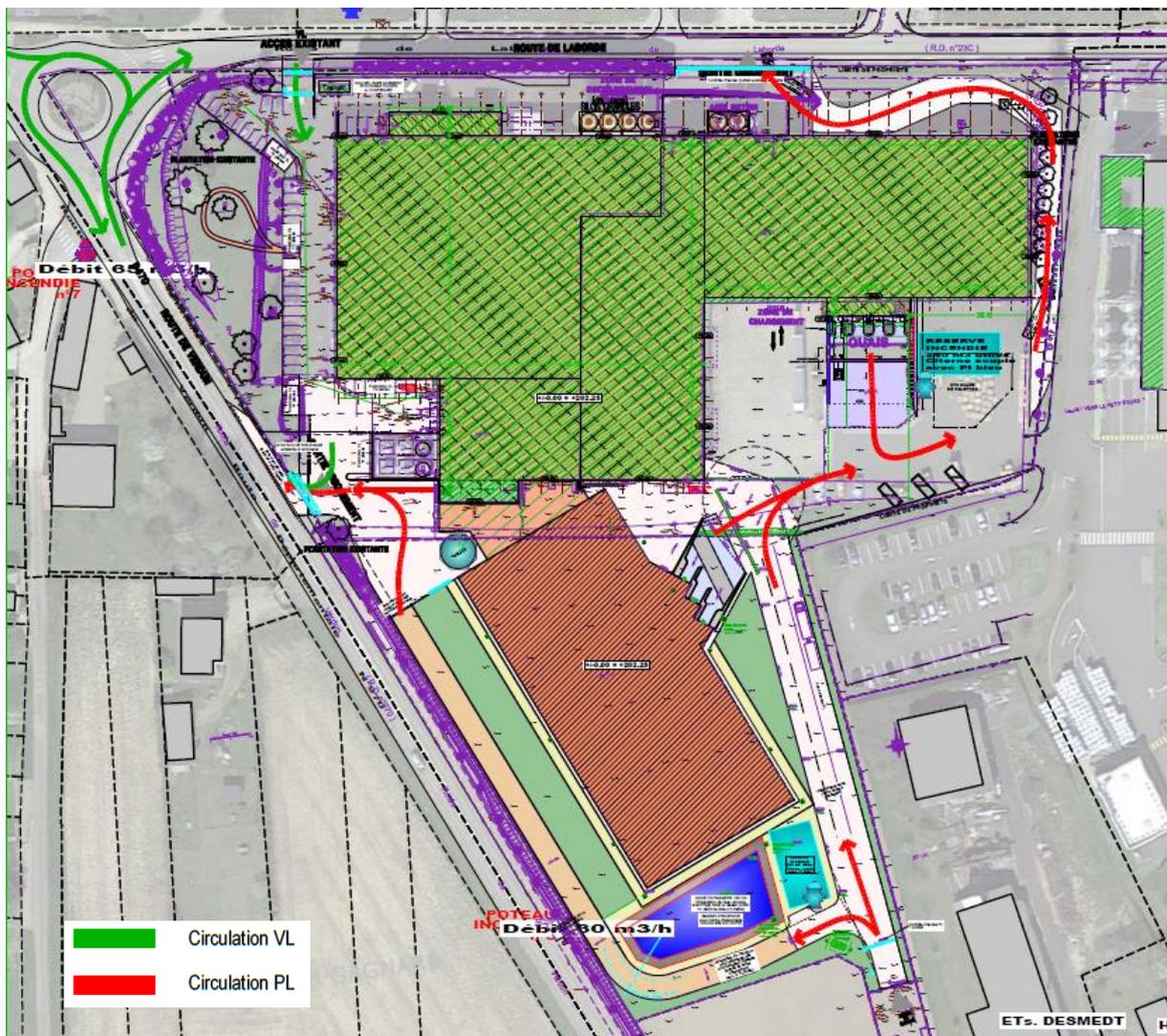


Figure 4 : Plan de circulation mis à jour dans le cadre du projet

L'ajout de ce bâtiment impactera les volumes déclarés pour la rubrique 2663.

4.3.2. Régularisation des volumes pour la rubrique 2661

La société MILLET SAMABLAN exploite son site depuis juin 2005. Depuis le dépôt de son dossier d'autorisation initial, elle n'a jamais modifié les volumes déclarés auprès de la DREAL. Or, des modifications en ce qui concerne les équipements ont eu lieu lors des dernières années d'exploitation.

Le volume d'activité déclaré en ce qui concerne la transformation de polymères est à ce jour de 20 tonnes par jour. MILLET SAMABLAN procède à la transformation de polyéthylène (PE) et polypropylène (PP) par les procédés d'extrusion soufflage.

Elle dispose aujourd'hui des équipements suivants :

Machine	Type de machine	Type d'article fabriqué régulièrement sur la machine	Masse de matière transformée /h (En kg)	Masse de matière transformée /J (En kg)	Masse de matière transformée /J (En T)
S29	MP2	1L CARRE	12	288	0,29
S54	MP5D	1L 32 ARDEA	63	1944	1,94
		1L 43 ARDEA	81		
S55	MP5D	Boîte Poulain 800g	72	1728	1,73
S57	MP5D	Boîte Poulain 450g	53	1320	1,32
		Boîte Poulain 1848	55		
S73	MP5D	250 ml Legall	35	1992	1,99
		500 ml Legall	53		
		1L Legall	83		
S88	MP5D	Yoplait 180 ml	87	2088	2,09
S90	MP5M	SEBIA 750 ml	24	576	0,58
S91	MP2	BIBERON 60 ml	19	864	0,86
		BIBERON 130 ml	25		
		BIBERON 240 ml 20g	36		
		BIBERON 240 ml 25g	35		
		Rians 150 ml	12		
S98	MP5D	EURIAL 100 ml	38	912	0,91
S99	MP5M	SEBIA 100 ml	12	288	0,29
S100	MP5M	1,5 L'ALSACE LAIT	16	384	0,38
		1 L'ALSACE LAIT	12		
		1 L JAVEL	11		
S101	MP5M	EURIAL 100 ml	19	456	0,46
S102	MP5M	Yoplait 250 ml	26	624	0,62
S104	MP5D	Yoplait 100 ml	65	1560	1,56
S105	MP5D	Flacon DADDY	72	1728	1,73
		Boîte à FACETTE	36		
		Flacon BEGHIN	72		
S109	HL600S	5L M57 120g	62	1488	1,49
S110	HL600S	5L M50 140	64	1656	1,66
		5L M50 160	69		
S111	MP1D	COOPER 250 ml	45	1176	1,18
		Embelia 125 ml	49		
S115	MP5M	Boîte Poulain 1,2Kg	43	1032	1,03
		Boîte Poulain 1848	28		
S116	MP5D	Yoplait 100 ml	65	1560	1,56
S126	MP5D	EURIAL 100 ml	38	912	0,91
S134	MP5D	Yoplait 180 ml	87	2088	2,09
S137	HE660X	Yoplait 180 ml	144,4992	3468	3,47
23 machines au total			30,13 t/j		

MILLET SAMABLAN dispose au total de 23 machines pour une capacité totale de transformation de plastique légèrement inférieure à 31 t/j.

Elle prévoit également la mise en place de machines de production supplémentaires pouvant porter la capacité de production du site à environ 40t de polymères transformés par jour.

Cela représente une augmentation globale de 20 t/j par rapport au volume déclaré. **MILLET SAMABLAN souhaiterait donc passer son seuil à 40t/j.**

Aussi, la société MILLET SAMABLAN réalise des opérations de broyage. A l'origine (en 2005), la capacité du site pour cette activité (rubrique 2661.2b) était de 0,15 t/j. A ce jour, elle dispose d'un broyeur d'une capacité de 1t/j.

MILLET SAMABLAN souhaiterait donc passer son seuil à 1t/j pour cette rubrique. Le site resterait non-classé, le seuil de la déclaration étant à 2t/j.

4.3.3. Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 2662

Le volume déclaré à ce jour pour MILLET SAMABLAN en ce qui concerne la rubrique 2662 est de 820 m³.

Les volumes projetés sur site se répartissent ainsi :

- Stockage de matières premières en silos : 1 202 m³
 - o 4 Silos de 180 m³
 - o 2 silos de 125 m³
 - o 4 silos de 58 m³
- Stockage de matières premières autres : 166 m³
 - o Sacs de colorant : 27 m³
 - o Matière broyée : 97,5 m³
 - o Vrac : 41,5 m³

Le total de matières relevant de la rubrique 2662 présent sur site s'élève à 1 368 m³. L'emplacement des différents stockages est présenté sur la figure ci-dessous.

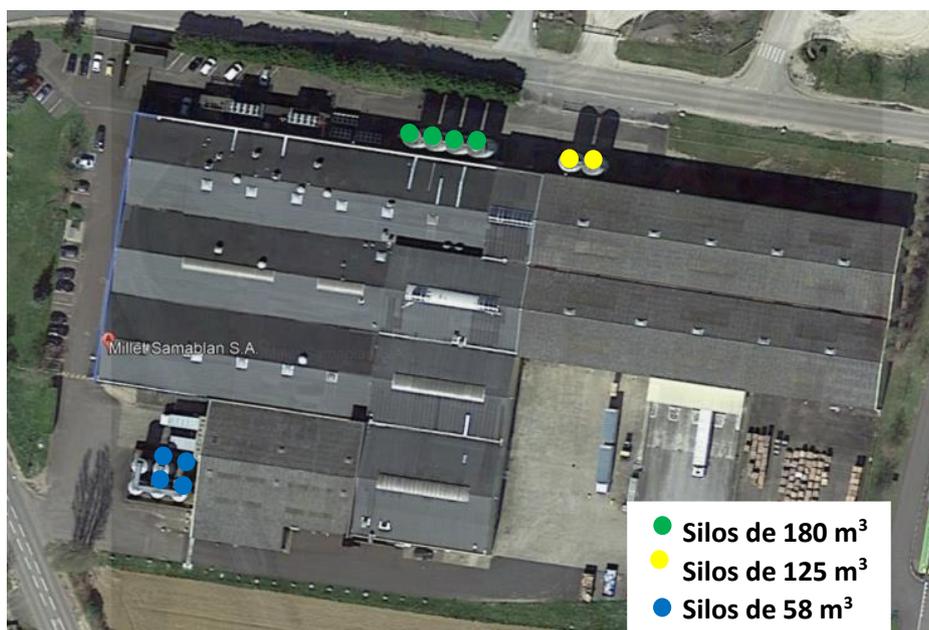


Figure 5 : Localisation des stocks de matières relevant de la rubrique 2662

A ce jour, seuls deux silos sont présents sur la face ouest du bâtiment de production, et non cinq comme pourrait le faire croire la vue aérienne (cf. figure 8).

MILLET SAMABLAN prévoit l'ajout de deux silos de 58 m³ supplémentaires portant leur nombre à quatre, comme stipulé plus haut.



Figure 6 : Silos 7 & 8 présents sur la face Ouest du bâtiment – Ajout de deux silos à venir

Après inventaire des matières relevant de la rubrique 2662, le volume présent sur site est de 1 368 m³ soit 548 m³ de plus que le volume déclaré.

Le volume de matières relevant de la rubrique 2662 stocké à l'intérieur d'un bâtiment s'élève lui à 166 m³. Le reste des stockages sont situés en extérieur, dans des silos.

MILLET SAMABLAN souhaite porter son volume déclaré pour la rubrique 2662 à 1 400 m³.

Cette évolution fait passer le site préalablement soumis au régime de la déclaration pour cette rubrique au régime de l'enregistrement.

4.3.4. Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 1530

MILLET SAMABLAN stocke des articles de conditionnement sur son site. Il s'agit des « entrants » stockés au niveau du bâtiment « Stock entrants ».

Ces entrants sont :

- Des cartons,
- Des intercalaires,
- Des plaques en carton.

Le volume présent sur site est évalué à environ 1 250 m³. Ces matières seront placées dans le stock composants.

Il s'agit d'un bâtiment en ossature métallique recouverte de bardage simple peau au niveau des façades et de bardage double peau en toiture. Le bâtiment est sprinklé et dispose de plus de 2% de surface utile de désenfumage.



Figure 7 : Localisation - Stock composants - 1530

MILLET SAMABLAN souhaite donc se déclarer pour cette rubrique, pour un volume de 1 250 m³.

4.3.5. Régularisation des volumes déclarés pour la rubrique 1532

La rubrique 1532 concerne le stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues. MILLET SAMABLAN stocke des palettes en bois à l'intérieur de son « stock entrants ». Elles servent à l'emballage et à la manutention des ses produits finis.

A ce jour, le volume de palettes présent dans le « stock entrants » est d'environ 800 m³.

La société MILLET SAMABLAN souhaite vous informer de ce stockage, mais reste en dessous du seuil de la déclaration pour la rubrique 1532, celui-ci étant fixé à 1000 m³.

Ces produits seront également stockés au niveau du stock composants.

4.3.6. Mise à jour concernant les rubriques 2920 et 1185

Le site, à son démarrage, était soumis à déclaration pour la rubrique 2920 – Installation de réfrigération ou de compression. Cette rubrique a été supprimée par le décret du 22 octobre 2018. Ce même décret a créé la rubrique 1185 portant sur les gaz à effet de serre fluorés.

A ce jour, le site compte cinq équipements contenant des fluides frigorigènes. La liste est présentée ci-dessous.

Equipement	Localisation	Type de fluide	Gaz à effet de serre (Oui/Non)	Quantité dans l'équipement
Groupe froid 2 V2	Local technique	R410A	Oui	38
Sécheur d'air HIROSS	Local technique	R407C	Oui	8,3
Enceinte climatique S55/57	Atelier	R407C	Oui	11
Groupe froid	Extérieur	R290	Non	81,6
Groupe froid	Extérieur	R290	Non	48,8
Total =				57,3 kg

Sur les cinq équipements présents sur site, trois utilisent un fluide frigorigène classé comme étant un gaz à effet de serre fluoré.

La quantité de gaz à effet de serre fluoré présente sur le site est donc de 57,3 kg.

MILLET SAMABLAN dispose toujours de cinq compresseurs d'air dont deux de 110 kW, deux de 132 kW et un de 37 kW. En revanche, le site n'est plus classé au regard de la réglementation ICPE les concernant (NC pour la rubrique 1185).

Le site de MILLET SAMABLAN n'est donc plus soumis à déclaration pour la rubrique 2920 (rubrique supprimée) et ne relève pas de la rubrique 1185 (seuil de la déclaration non atteint).

5. IMPACT SUR LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

5.1. NOMENCLATURE ICPE

La réglementation des ICPE est régie par le Code de l'environnement et notamment la nomenclature ICPE (article R.511-9 du Code de l'environnement).

Le tableau ci-après reprend la situation projetée du projet qui fait l'objet de cette demande et comprend les rubriques ICPE concernées par l'installation ainsi que les seuils.

La version de la nomenclature des ICPE utilisée lors de ce dossier est la version 54, d'octobre 2023.

Rubrique ICPE	Intitulé de la rubrique	Volume de l'activité déclaré dans l'AP du 14 juin 2005	Classement actuel	Impact du projet sur les volumes déclarés (avec prise en compte de l'extension)	Nouveau classement après application du projet
2661.1b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure 10 t/j mais inférieure à 70 t/j	<u>Transformation de PE et PP par extrusion soufflage.</u> Total : 20 t/jour	A	<u>Transformation de PE et PP par extrusion soufflage.</u> 40 t/jour	A <i>(Changement de la nomenclature en 2013 – Désormais Enregistrement pour ces volumes)</i>
2662.1	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	<u>Stockage de PE dans 4 silos de 180 m³ plus stockage de PP et PE 100 m³ en sac de 25 kg, soit :</u> Total : 820 m³	D	<u>Silos :</u> - 4 x 180 m ³ - 2 x 125 m ³ - 4 x 58 m ³ <u>Colorants sacs :</u> 27 m ³ <u>Vrac :</u> 41,5 m ³ <u>Matière broyée :</u> 97,5 m ³ Total : 1368 m³ Volume demandé : 1400 m³	E

Rubrique ICPE	Intitulé de la rubrique	Volume de l'activité déclaré dans l'AP du 14 juin 2005	Classement actuel	Impact du projet sur les volumes déclarés (avec prise en compte de l'extension)	Nouveau classement après application du projet
2663.2a	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques a) Supérieur à 10 000 m ³	Stockage de produits finis en polyoléfine : Total : 9 575 m³	D	<u>Stockage de produits finis en polyoléfine :</u> Ajout d'un bâtiment de stockage permettant de stocker 6 600 m ³ de matière supplémentaire en racks à accumulation (produits finis). Total : 16 175 m³	E
1530	Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 et des établissements recevant du public.	/	NC	<u>Stockage entrant + zone déchets :</u> Total : 1 250 m³	D
1532.2	Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de) 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510	/	NC	<u>Stockage entrant + zone déchets :</u> Total : 800 m³	NC
2563	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant : 2. Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7 500 l	Une fontaine de dégraissage de 60 litres (solvant donc 2564)	D (Ancienne rubrique 2564)	Une fontaine de dégraissage de 60 litres (base aqueuse donc 2563)	NC
2920.2a	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa. 2. Dans tous les autres cas a) Supérieure à 500 kW	<u>Equipements :</u> 5 compresseurs d'air dont - 2 de 75 kW - 2 de 90kW - 1 de 30 kW. 2 groupes froids dont 1 de 146 kW et 1 de 225kW. Total : 731 kW	A	<u>Rubrique supprimée par le décret 2018-900 du 22/10/18</u>	/

Rubrique ICPE	Intitulé de la rubrique	Volume de l'activité déclaré dans l'AP du 14 juin 2005	Classement actuel	Impact du projet sur les volumes déclarés (avec prise en compte de l'extension)	Nouveau classement après application du projet
2925	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') : 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	<u>2 zones de charge des accumulateurs comportant chacune 2 chargeurs d'une puissance totale de :</u> 26,52 kW	D (Ancienne rubrique 2925)	<u>Chargeurs :</u> - 1 transpalette électrique : 2kW - 5 chariots élévateurs : 38 kW Total : 40 kW	NC
1185.2	Gaz à effet de serre fluorés : 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	-		<u>Equipement :</u> - 1 groupe froid pour 38 kg - 1 sécheur d'air pour 8,3 kg - 1 enceinte climatique pour 11 kg Total : 57,3 kg	NC
2661.2b	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 20 t/j	Broyage capacité : 0,15 tonne / jour	NC	Broyage capacité : 1 tonne / jour	NC
2560	Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.		NC	<u>Equipements :</u> - 1 tour de 5,5 kW - 1 fraiseur de 5,5 kW - 2 perceuses de 0,74 kW Total : 11,75 kW	NC

5.2. NOMENCLATURE IOTA

Le tableau ci-dessous reprend les rubriques de la nomenclature IOTA au titre de l'article R.214-1 du Code de l'environnement, susceptibles de concerner le site de MILLET SAMABLAN :

Rubrique IOTA	Intitulée de la rubrique	Volume	Classement
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha : A 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : D	6 500 m ² soit 0,65 hectare imperméabilisé avec le projet	NC

Le projet ne relève donc pas de la nomenclature IOTA.

6. COMPLEMENT D'INFORMATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

4 – Caractéristiques générales du projet

L'augmentation de la surface imperméabilisée est liée à l'implantation du nouveau bâtiment de stockage sur la parcelle voisine. MILLET SAMABLAN dispose d'une promesse de vente concernant cette parcelle.

5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le site de MILLET SAMABLAN n'est pas situé en ZNIEFF. Le projet ne modifiera pas cette donnée.

Les ZNIEFF les plus proches du site sont les suivantes :

ZNIEFF de type 1 :

- Mares de l'Ormée Combe (260030272) : environ 1,7 km ;
- Vallée de la Dheune (260014814) : environ 1,7 km.

ZNIEFF de type 2 :

- Forêts et étangs de Marlou, Chagny et Gergy (260014873) : environ 5 km.

6.5 – Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Afin de limiter les effets néfastes notables lors des travaux, les mesures suivantes seront mises en place :

- Le brûlage des déchets sera interdit. Les déchets seront traités dans des filières adaptées et agréées existantes.
- Les engins de chantier seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.
- Les flux seront contrôlés : une seule entrée/sortie pour les VL ainsi qu'une seule entrée/sortie pour les PL.
- Les travaux seront réalisés en période journalière et ouvrée.

Afin de limiter les effets néfastes notables, les mesures suivantes seront mises en place pour l'exploitation du site :

- Les déchets seront traités dans des filières adaptées et agréées existantes.
- Des moyens de tri sélectif par phase d'avancement seront déployés avec fixation d'objectifs de valorisation.
- Les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées collectées au niveau de la nouvelle parcelle seront traitées grâce à un séparateur d'hydrocarbures avant rejet.

7. BIBLIOGRAPHIE

- Nomenclature des ICPE version 54 d'octobre 2023.

8. ANNEXES

Les numéros d'annexes sont liés au document CERFA 14734-04 – Demande d'examen au cas par cas

Numéros d'annexes	Intitulés
1	CERFA n°14734 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
3	Plan de situation au 1/25 000
4	Photographies datées de la zone d'implantation
5	Plan du projet
6	Plan des abords du projet
7	Plan de situation – Zones NATURA 2000

Annexe 1

**CERFA n°14734 « Informations nominatives relatives au maître
d'ouvrage ou pétitionnaire »**

Annexe 3
Plan de situation au 1/25 000

Annexe 4

Photographies datées de la zone d'implantation

Annexe 5
Plan du projet

Annexe 6
Plan des abords du projet

Annexe 7

Plan de situation – Zones NATURA 2000